

Image not found or type unknown



Responsabilité des parents

Par **kiche**, le **07/02/2009** à **22:13**

Bonjour, Je suis actuellement en classe de terminal, j'ai 18ans. En cours j'ai appris que les parents, en fonction de leur revenus, sont, obligé de subvenir au besoins de leur enfant (nouriture, logement, habits, loisirs, ..) durant la durée de leurs études et ce jusqu'à leur 25ans, est-ce vrai? Et le sont ils toujours une fois leur enfant marié et avec un enfant avant ses 25ans?

Merci de vos réponses.

Cordialement